

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2029 accordant un congé administratif de six mois à M. Henry, instituteur

n° 2029

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 novembre 1947

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1947

Date du numéro
30 novembre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret n° 46-2452 du 6 novembre 1949 modifiant les dispositions du décret du 1er août 1944 relatif aux congés de convalescence et permissions d'absence pouvant être accordés aux fonctionnaires coloniaux : Vu la demande de congé du 30 octobre 1947 de M. Henry (Raoul), instituteur du cadre métropolitain de l'enseignement.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé administratif de six mois pour en jouir à Nantes (Loire-Inférieure) est accordé à M. Henry (Raoul), instituteur du cadre métropolitain de renseignement.

Art. 2

— M. Henry, qui voyagera accompagné de son épouse et de ses deux enfants âgés respectivement de neuf et huit ans, rejoindra son lieu de congé en 2 classe par voie maritime.

Art. 3

— La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.